

L'INFO PL-15

VOTRE COMITÉ LOCAL

~~REFORME DUBÉ~~



VÉRONIQUE JEAN



DANICK BOUDREAU



JOANIE CYR



MARC-ANTOINE FORTIER

~~REFORME DUBÉ~~

DÉPRIVATISER | DÉCENTRALISER | DÉMOCRATISER

Depuis l'avènement du gouvernement de la Coalition Avenir Québec (CAQ), le paysage de la santé au Québec a subi des transformations significatives, notamment dans le domaine des centres médicaux spécialisés (CMS).

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 36 nouveaux permis ont été délivrés par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour ces établissements depuis l'accession de la CAQ au pouvoir.

Cette explosion des CMS a été accompagnée d'une augmentation foudroyante du nombre de médecins spécialistes travaillant au sein de ces centres dans le cadre du régime public.

En seulement cinq ans, le nombre de spécialistes ayant exercé dans ces établissements est passé d'un modeste chiffre de 226 en 2018 à une impressionnante cohorte de 917 en 2023.

Cette croissance exponentielle, soulève des questions légitimes quant à l'impact sur le système de santé public.

Combien cela aura-t-il coûté au Québécois et Québécoise de demain ?

Cette réalité soulève des interrogations quant à la pérennité et à l'équité du système de santé québécois. Alors que le gouvernement semble favoriser une expansion rapide des CMS, il est impératif de s'interroger sur les motivations sous-jacentes à cette politique. L'accessibilité aux soins de santé de qualité ne devrait pas être compromise au nom d'une croissance économique ou d'intérêts privés.



Quand tout sera privé, nous serons privés de tout.



texte: Marc-Antoine Fortier

Proposition no 5

Zéro profit avec la maladie : déprivatiser les services de santé et les services sociaux

- réduire les coûts, sauf en détériorant les conditions de travail ou la qualité des services;
- assurer la gratuité des services, même quand ceux-ci sont censés être couverts par les fonds publics ;
- désengorger le secteur public et réduire les listes d'attente (au contraire, il vampirise les ressources du public) ;
- maintenir la qualité et l'équité, et améliorer l'accès aux services.



Institut de recherche et d'informations socioéconomiques

[HTTPS://WWW.CSN-LSSS.CA/PROJET-DE-LOI-15-REFORME-DUBE](https://www.csn-lsss.ca/projet-de-loi-15-reforme-dube)

LORSQUE L'ON MET LE PRIVÉ AU MEME NIVEAU D'ÉGALITÉ QUE LE PUBLIQUE

**Projet de mini-hôpitaux privés : Québec opte pour les soins gériatriques
Totalemment gratuit pour les patients !***

Selon le modèle mis au point par Québec, les patients qui seront admis dans ces mini-hôpitaux n'auront strictement rien à payer. Tous les frais seront assumés par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

“C'est un peu le même principe qu'on a avec les GMF ou avec les pharmacies. La propriété de l'immeuble la plupart du temps est privée.”

Mais pour le patient, il ne voit pas la différence, il paye avec la carte d'assurance maladie,”
a expliqué le ministre de la Santé,

Christian Dubé, en point de presse. (texte du Journal de Montréal)

Le patient ne voit pas la différence...!! Qui paye l'assurance maladie M. Dubé ??

Nous les patients, les citoyens avec nos impôts et nos taxes.

Les entrepreneurs privé coûtent 2-3 fois plus cher, donc l'enveloppe budgétaire va diminuer 2-3 fois plus vite !! Je suis loin d'être comptable, mais entre vous et moi qu'arrivera-t-il quand on aura plus d'argent pour les services publics, augmentation des impôts et des taxes ou nous allons échanger la carte d'assurance maladie pour la carte de crédit?

Vous laissez croire à la gratuité des services M. Dubé, mais en réalité vous devriez expliquer à la population qui paye vraiment pour ces services?

Le secteur public s'est toujours occupé des personnes âgées, des enfants, mais surtout des personnes ayant besoin de soins de santé. Si nous voulons investir dans des mini-hôpitaux, des cliniques ou autres, nous devons le faire avec des fonds publics pour notre système public.

8 Millions investie dans une clinique privée à Prévost, l'ouverture vient de se faire.

Des médecins entrepreneurs et travailleurs de l'hôpital Saint-Jérôme qui redirigent leurs patients dans leurs cliniques privées pour faire plus d'argent même si c'est avec la carte d'assurance maladie.

À qui profite vraiment le privé ? Les patients ou les entrepreneurs ??
texte: Véronique Jean

**RÉFORME DUBÉ. UNE ATTAQUE CONTRE LES FEMMES
COMITÉ CONDITION FÉMININE STT DES LAURENTIDES**

INVITATION à porter fièrement Le carré mauve

C'est sous l'initiative de Judith Huot 1ere vice-présidente de la FSSS-CSN, de Caroline Senneville présidente de la confédération des syndicats nationaux (CSN) ainsi que Des femmes provenant des milieux syndicaux, communautaire et universitaire qu'elles se sont levées pour dénoncer la réforme Dubé contenue dans le projet de loi 15.

L'appel à l'action a donné naissance au carré mauve que l'on porte fièrement, comme un message visuel, pour indiquer que l'on est contre la mise en place de cette réforme adoptée par le gouvernement de la CAQ sous bâillon en décembre dernier;

Des carrés mauves sont disponibles dans les bureaux syndicaux du STTLSSS-CSN, lors de certains kiosques ou encore lors d'assemblée générale.